



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assurance dépendance risques

Question écrite n° 45660

Texte de la question

Mme Graziella Melchior appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sur les incertitudes qui peuvent naître des contrats privés d'assurance dépendance. De nombreux Français, souhaitent préparer leur vieillesse en souscrivant des contrats d'assurance dépendance auprès d'organismes privés. Pour autant, ces contrats sont sujets à de nombreuses incompréhensions et litiges résultant notamment du fait que les critères de déclenchement des rentes sont complexes. Ils ne correspondent pas aux critères nationaux de référence, comme la grille nationale Aggir. Ces contrats comprennent aussi de nombreuses clauses d'exclusion qui limitent considérablement l'aléa. Concrètement, Mme la députée est contactée par des personnes confrontées aux refus nets des organismes d'assurance malgré de grandes pertes d'autonomie. Le développement de ces situations va à l'encontre de l'anticipation des situations de vieillesse et de dépendance. Aussi, elle aurait souhaité connaître les pistes du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Graziella Melchior](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45660

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2022](#), page 3350

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)